

Conditions générales

1. Inscription

1. L'enfant est inscrit pour une fréquentation régulière sur toute l'année scolaire pour une demi-journée par semaine au minimum.
2. Lors de l'inscription, une attestation d'assurance maladie et accident (de l'enfant) est à joindre au formulaire.
3. L'inscription court jusqu'à la fermeture d'été de l'atelier. Toutefois, elle peut être résiliée en tout temps, par écrit (lettre recommandée ou e-mail), **moyennant un préavis de deux mois civils.**
4. L'inscription est validée dès le paiement de la finance d'inscription. En cas de résiliation, celle-ci n'est pas remboursée.
5. Si un enfant ne se présente pas, sans motif, pendant plus de deux semaines consécutives, l'atelier se réserve la faculté de résilier l'inscription, et ce sans incidence sur les montants dus ou à devoir.

2. Mode de paiement

1. Le paiement de l'écolage s'effectue par virement sur notre CCP ou via l'application TWINT et ce, **au plus tard, le 5 du mois en cours.**
2. Le non-paiement de l'écolage entraîne de plein droit la résiliation de l'inscription et ce, sans incidence sur les montants dus ou à devoir.

3. Absences

1. Chaque absence doit être annoncée avant le début du demi-jour concerné.
2. **Les absences de l'enfant (maladie, accident, vacances ou autre) ne sont ni remplacées, ni remboursées.**

4. Fermeture

1. L'atelier est fermé les jours fériés, les ponts ainsi que durant les vacances scolaires vaudoises et ce, **sans incidence sur les montants de l'écolage.**

5. Divers

1. Pour des raisons de sécurité, **vous êtes prié de nous avertir si une personne autre que les parents vient chercher l'enfant.** Une carte d'identité sera demandée à toute personne venant pour la première fois.
2. L'atelier décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou dommage causés aux objets personnels.
3. L'atelier Tom Pouce ne dispose pas de médicaments sauf de granules et de pommade à l'Arnica. Merci de nous avertir si votre enfant y est allergique.
4. En signant le formulaire d'inscription, vous autorisez l'atelier Tom Pouce à faire appel, en cas d'urgence, à un médecin ou à une ambulance. Vous serez, bien évidemment, averti sans délai.